Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 08/11/2024 - 18930 - 2020 B 01612 - 884 151 515 - ABBAYE DE VILLENEUVE

ABBAYE DE VILLENEUVE
Société par actions simplifiée au capital de 11 223 250 euros
Siège social : Lieudit Villeneuve, 44840 LES SORINIERES
884 151 515 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

« L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 juin,
A 19 heures.

La Société SAS REZE SUD, Société par actions simplifiée au capital de 56 696 euros, ayant son siège social 10 Rond-point de la Corbinerie, 44400 REZE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 413 251 216,

Représentée par Monsieur Didier LAURY, en sa qualité de Président de la Société S.A.S. OCEANE SUD, elle-même Présidente de la Société SAS REZE SUD,

Associée Unique de la Société ABBAYE DE VILLENEUVE,

[…]

II - A pris les décisions suivantes :

- […]
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- […]
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[…]

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 993 866 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 993 866 euros

En totalité au compte « report à nouveau ».

L'Associée Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucune distribution n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

[...]

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer :

- le Cabinet ARMARO ATLANTIQUE sis à NANTES (44000), 1 bis rue Voltaire, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- le Cabinet VM AUDIT sis à LES SABLES D'OLONNE (85100), 116 boulevard de Castelnau, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal. »

POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME

L'Associé Unique
La Société SAS REZE SUD
Elle-même rep. par Monsieur Didier LAURY

